

DOSSIER DE PRESSE

L' **OBSERVATOIRE**
INTERNATIONAL
DES **PRISONS,**
MENACÉ



OBSERVATOIRE INTERNATIONAL
DES PRISONS

SECTION FRANÇAISE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Acteur associatif indépendant, l'Observatoire international des prisons - section française (OIP) connaît de sérieuses difficultés financières susceptibles de réduire considérablement sa capacité d'intervention. L'association en appelle au soutien de toutes et tous pour lui permettre de maintenir ses actions.

Garde-fou essentiel pour le respect des droits humains, et contre toutes les formes d'abus et d'arbitraire subies par les personnes détenues, l'OIP rencontre aujourd'hui des difficultés financières majeures dans un contexte général de fragilisation de l'ensemble du secteur associatif.

L'OIP a ainsi perdu 67 % de ses subventions publiques en dix ans. Les aides de l'État et des collectivités territoriales, qui comptaient en 2014 pour plus de la moitié de ses ressources, en représentent aujourd'hui moins de 20%. Le montant cumulé des subventions publiques allouées sur une année à l'OIP est ainsi passé de 424 211 euros à 135 107 euros.

Outre la réduction des moyens de certains acteurs publics, plusieurs défections s'expliquent aussi par le choix délibéré de ne pas soutenir une association qui peut déranger par ses dénonciations et luttes inlassables contre l'indignité des conditions de détention et les atteintes aux droits fondamentaux des personnes détenues. La dernière en date concerne le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), qui a supprimé en 2022, sans explication, la subvention accordée depuis de nombreuses années. Comment justifier que même la réédition du Guide du Prisonnier, principal ouvrage d'information aux droits des personnes détenues diffusé gracieusement dans les établissements pénitentiaires, et dont l'immense majorité du monde prison-justice loue le caractère indispensable en détention, soit ainsi ignorée par cet organisme ?

Jour après jour, l'OIP s'emploie à informer et alerter les pouvoirs publics et acteurs concernés sur les manquements aux droits fondamentaux, à mener des actions judiciaires pour les faire cesser, à accompagner, *via* sa permanence informative et juridique quotidienne, plusieurs milliers de personnes détenues dans la compréhension et l'accès à leurs droits. Son expertise sur l'ensemble des problématiques du milieu carcéral est reconnue et sollicitée par les institutions, parlementaires, corps d'inspection, etc., et ses publications sont considérées comme des sources d'information de référence. Dans un contexte où les politiques pénales constituent l'un des marqueurs dominants de la matrice sécuritaire prônée par une partie de l'échiquier politique, l'OIP porte diverses actions de sensibilisation en vue de contribuer à informer et éclairer une opinion de plus en plus malmenée.

Alors que la France est régulièrement condamnée pour ses conditions indignes et inhumaines de détention par des juridictions nationales et internationales saisies par l'OIP, que la surpopulation carcérale atteint des niveaux records chaque mois, amplifiant les nombreuses atteintes aux droits des personnes détenues, et que la construction de nouvelles places de prison continue, aveuglément, de constituer la principale réponse apportée, l'OIP doit plus que jamais poursuivre sa mission.

**L'OIP est l'une des principales sources d'information sur les prisons.
Aidez-nous à le rester, faites un don sur www.oip.org**

Chaque don ouvre droit à une réduction fiscale égale à 66% de son montant.



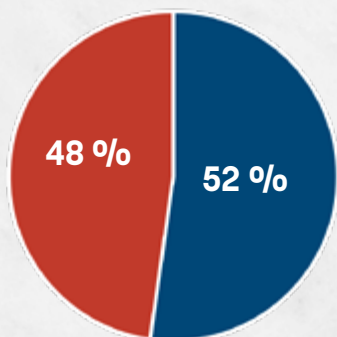
L'OIP MENACÉ, LA PREUVE PAR LES CHIFFRES

L'OIP a perdu 67 % de ses subventions publiques en dix ans : les aides de l'État et des collectivités territoriales, qui comptaient en 2014 pour plus de la moitié de ses ressources, en représentent aujourd'hui moins de 20%.

Au massif désengagement des conseils régionaux à la suite des élections de 2015 (-103 000€), s'est ajouté celui de partenaires de longue date tels que le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), devenu l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ou de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), devenu Santé Publique France. Des changements de noms qui ont apparemment eu un impact sur les politiques de soutien aux associations. En 2022, c'est le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) qui supprimait sans explication sa subvention de 30 000€ accordée depuis de nombreuses années.

L'OIP pallie, mais en partie seulement, cette chute libre des ressources publiques par le soutien financier d'acteurs privés en lien avec le milieu de la justice, de quelques fondations qui ont fait le choix de se mobiliser pour le respect des droits fondamentaux en milieu carcéral, et de la générosité du public.

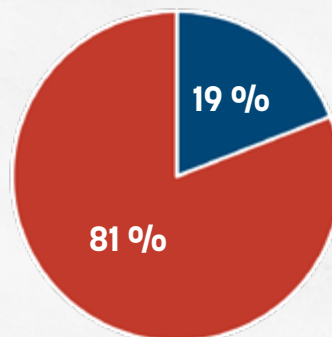
RÉPARTITION DES RESSOURCES DE L'OIP 2014



● Ressources publiques

● Autres ressources

RÉPARTITION DES RESSOURCES DE L'OIP 2023



● Ressources publiques

● Autres ressources

Les dépenses de l'OIP depuis dix ans n'ont pas subi d'augmentation significative qui justifierait les difficultés rencontrées aujourd'hui. Fortement maîtrisées, elles sont stables d'une année sur l'autre et concernent principalement les coûts salariaux d'une équipe de onze personnes qui doit assurer les missions d'information aux droits, d'enquête, de plaidoyer, de contentieux, de sensibilisation, de communication, de gestion administrative et de recherche de financements. Le budget moyen de l'OIP depuis 2014 tourne autour de 771 000 euros par an.

L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS

Depuis sa création à Paris en 1996, la section française de l'OIP, organisation de défense des droits de l'homme, s'attache à promouvoir le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes incarcérées. L'association fonde son action sur les dispositions de droit français et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme qui prévoient que l'emprisonnement doit demeurer une mesure de dernier recours et que chacun a droit, en tout lieu, à la reconnaissance de sa personnalité juridique et que nul ne peut être soumis à des peines ou des traitements, inhumains ou dégradants.

NOS MISSIONS

- Dresser et faire connaître l'état des conditions de détention des personnes incarcérées et alerter sur l'ensemble des manquements observés ;
- Informer les personnes détenues sur leurs droits et les moyens de les faire valoir ;
- Favoriser l'adoption de lois, règlements et autres mesures propres à garantir la défense de la personne et le respect des droits des détenus ;
- Favoriser la diminution du nombre de personnes détenues à travers notamment la promotion d'alternatives à l'incarcération.



ENQUÊTER

En lien, au quotidien, avec les personnes détenues, leurs proches et les professionnels du milieu prison-justice, l'OIP croise témoignages, enquêtes de terrain, données et rapports pour dresser un état des lieux des conditions de détention en France.



ALERTER

L'association mène un travail de sensibilisation à l'égard des professionnels de la justice, de l'opinion publique, mais aussi de plaider auprès des instances nationales et internationales pour dénoncer les atteintes aux droits des personnes détenues et contribuer à l'évolution des politiques publiques.



PROTÉGER

Toutes les actions de l'OIP ont pour but final de défendre et protéger, sans discrimination, toutes les personnes détenues en faisant respecter les droits fondamentaux.

4 500

sollicitations de personnes détenues et de leurs proches sont reçues chaque année par la permanence de l'OIP.

4

rapports d'enquête ont été réalisés ces quatre dernières années.

3 288

Guides du Prisonnier, ouvrage d'accès aux droits de référence, ont été envoyés gracieusement en prison.

47

établissements pénitentiaires français ont été condamnés pour conditions de détention inhumaines et dégradantes.

NOS ACTIONS

Informer sur les droits fondamentaux des personnes détenues

LA PERMANENCE INFORMATIVE ET JURIDIQUE

L'OIP tient depuis plus de 20 ans une permanence informative et juridique pour répondre aux questions des personnes incarcérées, de leurs proches et des professionnels qui les accompagnent. Dans le cadre de cette permanence, les membres de l'OIP informent et orientent afin que chacun puisse connaître et s'appropriier le droit en vigueur et les éventuelles démarches qu'il est possible d'engager. Toute personne souhaitant contacter l'OIP peut le faire par courrier, e-mail ou téléphone. En 2023, la permanence a reçu et traité 4 240 sollicitations. Les thématiques les plus courantes portaient sur l'accès aux soins, les conditions matérielles de détention (surpopulation, vétusté...), et les liens avec l'extérieur (visites et correspondance avec les proches, notamment).

Ça fait du bien d'avoir des associations qui sont à l'écoute, qui se battent pour nos droits, de savoir qu'on a des solutions. Je vous ai appelé en mars et début mai on voyait déjà les changements.

Un personne détenue

LA PUBLICATION DU GUIDE DU PRISONNIER

L'OIP publie le Guide du Prisonnier et l'envoie gracieusement à toute personne détenue qui le demande. Ouvrage indispensable pour toute personne liée de près ou de loin au monde carcéral, ce guide décrit le droit applicable en détention de manière pédagogique et accessible, et le confronte à sa mise en œuvre au quotidien, illustrée de témoignages, analyses et articles de presse. Par un jeu de plus de 1 000 questions-réponses classées par thématiques, il accompagne l'intégralité du parcours d'une personne détenue, du premier au dernier jour de prison. L'année 2024 sera d'ailleurs marquée par la publication d'une nouvelle édition actualisée.



Ce livre est très instructif et me sert souvent. On peut y trouver tous nos droits et les recours possibles lors d'abus. On y trouve aussi des explications pour nos démarches administratives, sur la santé, les parloirs, les liens avec nos familles...

Une personne détenue

Faire connaître la prison et les conditions de détention

LA REVUE DEDANS-DEHORS

Cette revue, entièrement rédigée par l'OIP, propose trimestriellement une information complète et rigoureuse sur l'actualité sur des prisons via des analyses, entretiens et témoignages. Dans chaque numéro, un dossier thématique aborde les principaux enjeux du système carcéral, des politiques pénales et pénitentiaires, et présente des pistes de réflexion pour faire avancer le débat.

Au-delà de ses abonnés, *Dedans Dehors* est diffusée gracieusement auprès des acteurs institutionnels et associatifs des champs prison et justice, des bibliothèques pénitentiaires, des maisons d'accueil des familles, et de l'ensemble des personnes détenues qui souhaitent la recevoir.



Heureusement qu'il y a l'OIP pour nous informer au jour le jour de l'inhumanité de nos prisons. Une société se juge à l'état de ses prisons.

Laurence Delleur, journaliste et réalisatrice de documentaires



LES RAPPORTS D'ENQUÊTE

L'OIP produit une information fiable et sourcée sur les conditions de détention en France à partir de témoignages exclusifs et d'enquêtes de terrain, croisées avec l'analyse de diverses données. L'association publie régulièrement des rapports d'enquête issus de ce travail d'investigation. Ces quatre dernières années, quatre rapports ont été réalisés. Chacun d'entre eux dresse un état des lieux thématique - soins, violences, discipline, dignité - et propose des recommandations.

Faire respecter les droits des personnes détenues

Toutes les actions de l'OIP ont pour objectif de faire respecter les droits fondamentaux des personnes détenues. Cela passe notamment par de nombreuses actions en justice, qu'elles soient initiées par l'association ou en soutien de personnes détenues requérantes. L'OIP cherche ainsi à faire avancer le droit par l'adoption de mesures propres à garantir la dignité et la réduction du recours à l'emprisonnement.

En 2020, après huit années d'une campagne contentieuse orchestrée par l'OIP, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) condamnait ainsi la France pour ses conditions de détention inhumaines et dégradantes en l'invitant à prendre des mesures générales afin de mettre fin à la surpopulation carcérale. En juillet 2023, l'État était de nouveau condamné après une saisine de la CEDH par trois personnes détenues à la maison d'arrêt de Fresnes, soutenues par l'association. Rien qu'en 2023, à la suite de saisines de l'OIP, les tribunaux administratifs ou le Conseil d'État ont reconnu que les conditions de détention étaient indignes dans les prisons de Saint-Étienne, Nanterre, Bois-d'Arcy et Perpignan, et ont enjoint l'administration pénitentiaire à agir rapidement pour les améliorer (désinfection, travaux de salubrité, d'électricité et de sécurité incendie...).

En mars 2023, faisant suite à des observations déposées par l'Observatoire international des prisons sur le 21^e rapport national soumis par la France, le Comité européen des droits sociaux a conclu à la non-conformité de la rémunération du travail des détenus dans les prisons françaises avec les dispositions de la Charte sociale européenne garantissant une rémunération équitable.

« Focus sur la Charte sociale européenne et le travail des détenus », *Dalloz Actu*, 8 Juin 2023

Contribuer au débat public

L'OIP mène un travail d'analyse et de plaidoyer, basé notamment sur les constats issus de son activité d'observation, avec l'ambition de susciter des changements de perspectives et des réformes d'envergure. L'association tente de mobiliser les sphères d'influence susceptibles de peser sur les orientations du pays en matière pénale et pénitentiaire.

Cet impératif de contribution au débat vise également le grand public à travers l'organisation, chaque année, d'activités de sensibilisation (interventions scolaires, conférences, débats, interventions dans la presse...).

La force de la parole de l'OIP réside dans la reconnaissance de la rigueur de ses travaux. La présence régulière de l'association dans les médias et sur plusieurs supports, numériques ou papier, permet de rendre visible au plus grand nombre la question des droits humains en prison.

LA PRISON EN FRANCE, EN 2024

75 897 personnes détenues au 1^{er} janvier 2024

Il y a cinq ans, elles étaient 70 000. Il y a dix ans, 67 000. Au début des années 2000, elles étaient moins de 50 000. La situation est bien plus dramatique aujourd'hui qu'il y a quatre ans lorsque la France a été condamnée pour la première fois par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour conditions de détention inhumaines et dégradantes et où elle était invitée à prendre des mesures générales pour mettre fin à la surpopulation carcérale.

Depuis trente ans, la population détenue ne cesse d'augmenter, sans corrélation avec l'évolution de la délinquance :

14 prisons ont un **taux d'occupation de plus de 200 %** !

68 % des personnes sont détenues dans des maisons d'arrêt, dont le **taux d'occupation moyen est de 147.6%**. Elles sont enfermées à deux ou trois, en moyenne 22h/24 dans 9 m²

2 840 personnes détenues **dorment sur un matelas au sol** (+101 % en cinq ans)

La surpopulation carcérale est concentrée dans les maisons d'arrêt, qui sont censées accueillir des personnes condamnées à des peines de moins de deux ans ou en attente de leur jugement.

+ de 25 % des personnes incarcérées sont en détention provisoire

Outre le nombre de personnes concernées (20 254), la durée moyenne de ces détentions ne cesse, elle aussi, d'augmenter. Cette mesure devrait pourtant être exceptionnelle.

8X plus de suicides qu'à l'extérieur

En prison, une personne détenue se suicide tous les trois jours. Toutes choses égales par ailleurs, c'est huit fois plus qu'à l'extérieur. Cela tient aux caractéristiques des personnes incarcérées (qui souffrent plus fréquemment de troubles psychiques), à la situation de privation de liberté qui est la leur et aux conditions dans lesquelles la peine se déroule.

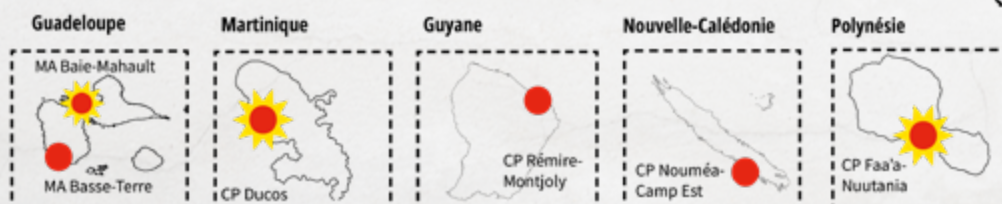
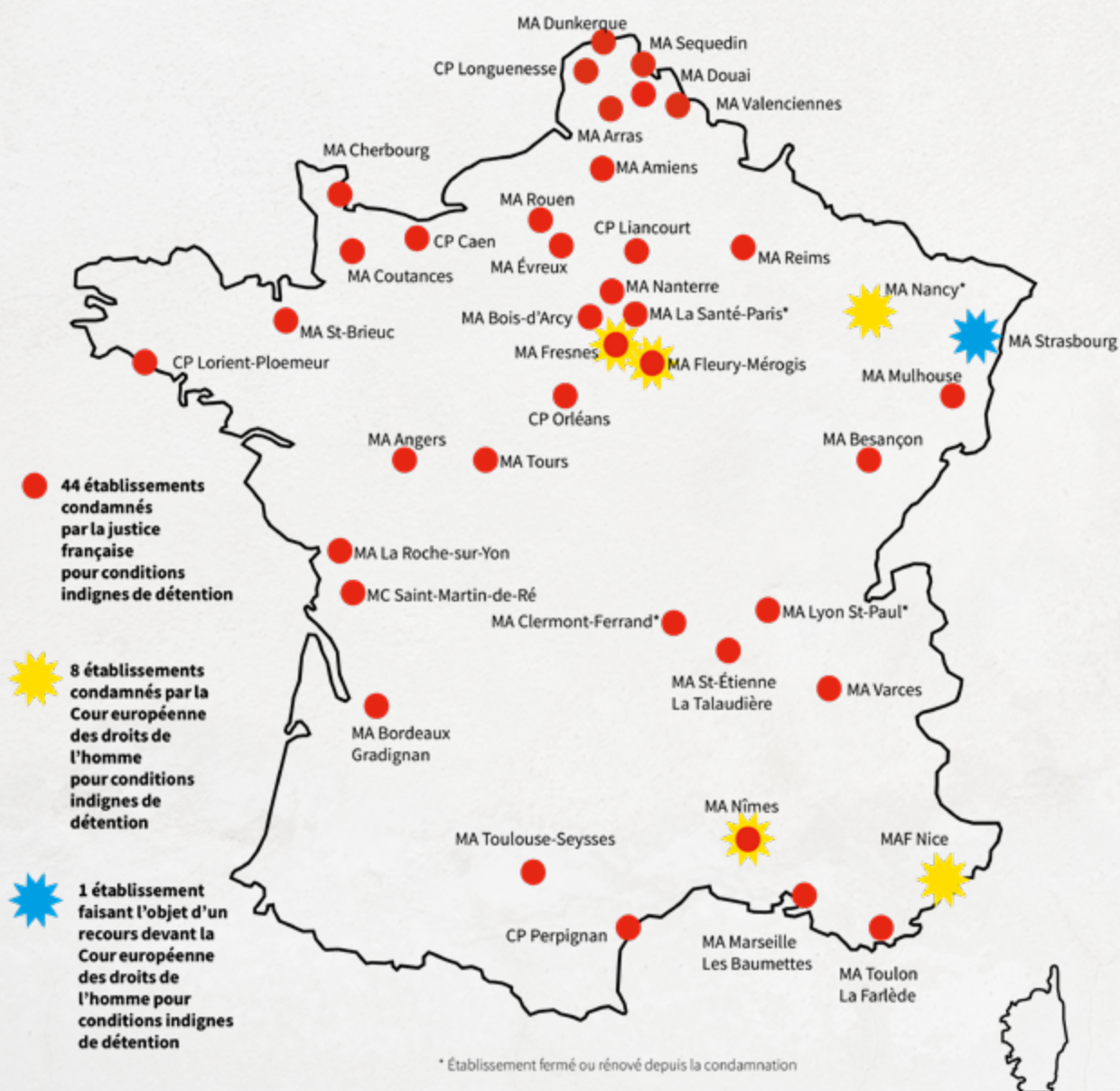
Chaque année, l'OIP porte des dizaines de situations devant les tribunaux pour dénoncer la surpopulation, l'insalubrité, la vétusté, l'absence d'intimité, l'hygiène défailante, l'accès aux soins limité, etc.

44 établissements ont à ce jour été **condamnés par la justice française**

8 établissements ont été **condamnés par la Cour européenne des droits de l'homme**

Ces condamnations ont été prononcées pour conditions indignes de détention, fouilles intégrales, violences sur personne détenue, accès aux soins défailant, etc. La France fait à ce titre partie des pays les plus souvent épinglés par la Cour Européenne des droits de l'homme.

47 PRISONS CONDAMNÉES POUR CONDITIONS INDIGNES DE DÉTENTION



DOSSIER DE PRESSE

La principale association de protection des droits humains dans les prisons françaises est menacée.

L'Observatoire international des prisons a besoin de vous.

Faites un don sur www.oip.org



CONTACT PRESSE :

Sophie Larouzée-Deschamps

07 60 49 19 96

sophie.larouzeedeschamps@oip.org



**OBSERVATOIRE INTERNATIONAL
DES PRISONS**

SECTION FRANÇAISE